

Retrouvez dans ce numéro :

Edito

➤ Le travail saisonnier : une réalité complexe

En bref...

- Un plan pour l'emploi
- Agritourisme : transmettre sa passion

Notre dossier :

➤ Avoir des enfants et travailler en saison : mission impossible ?

Sur le terrain...

- Travail en saison : le dialogue est ouvert
- Une aide à la mobilité
- Une aide à l'installation

Zoom sur :

- Les recrutements de l'été
- La diversification agricole

Vos questions :

- Le recrutement de saisonniers à l'étranger

**Vous avez des questions,
ou un projet d'article pour
les Pluriactualités ?**

Envoyez-nous un message sur
messages@peripl.org

**Vous voulez en savoir
plus sur la pluriactivité ?**
consultez le site
www.pluriactivite.org !

Edito

La réalité du travail saisonnier est décidément bien complexe.

Nous nous préoccupons légitimement des conditions de recrutement et d'intégration en entreprise, de logement, de transport, de santé, etc.

Mais le travailleur saisonnier a aussi d'autres besoins en terme de vie citoyenne (où voter ?), de vie culturelle (y a-t'il une alternative à la boîte de nuit locale ?) et enfin de vie de famille : comment faire garder les enfants ou les scolariser ?

La loi de février 2005 a apporté une réponse partielle au problème de la scolarisation. Les expérimentations relatées dans ce numéro montrent la nécessité pour les employeurs et les pouvoirs publics de faire encore plus d'efforts pour les saisonniers que pour les autres salariés.

Encore une fois et plus globalement, la création d'activités complémentaires à la saison principale reste un facteur d'amélioration de la situation des travailleurs saisonniers, et par conséquent de l'économie locale.

C. G.

En Bref...

Agritourisme : transmettre sa passion

Un plan pour l'emploi

Le 17 mai 2006, le Ministre des PME, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales et le Ministre délégué au tourisme ont signé avec les organisations professionnelles un «contrat de croissance en faveur de l'emploi et de la modernisation du secteur des hôtels, cafés, restaurants».

Ce contrat prévoit notamment :

- la simplification des aides à l'emploi instaurées en 2004 ;
- un recours simplifié à des heures supplémentaires ou à des extras pour les entreprises de moins de 20 salariés.

Source : Communiqué de presse du Premier Ministre du 17/05/06

L'arrivée à la retraite des pionniers de l'agritourisme pose la question de la transmission de leurs entreprises.

Dans le cadre du programme européen Equal acor-tpe-t, l'Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme (AFRAT) a donc mis au point un CD-Rom intitulé : **Charmante entreprise de tourisme rural cherche repreneur sérieux – 14 fiches pour conclure l'affaire**

Le CD-Rom aide à identifier les étapes de la cession et les éléments clefs de l'entreprise (prestations, clientèle...), pour faciliter la négociation avec d'éventuels repreneurs.

 **AFRAT, au 04 76 95 35 08**

Dossier du mois

Si de nombreuses enquêtes dressent le portrait d'un saisonnier jeune, mobile et sans attaches, est-ce seulement lié au rythme intense du travail en saison, ou bien est-ce aussi lié à une pénurie d'infrastructures en direction des enfants ? La question, loin d'être résolue, ouvre cependant des pistes d'action pour attirer et fidéliser de nouveaux saisonniers...

Avoir des enfants et travailler en saison : mission impossible ?

Dans le Maine-et-Loire, de nombreux partenaires se sont associés au Syndicat des producteurs de fruits pour faciliter l'accès de personnes en difficultés à un travail en saison. Mais pour favoriser la mobilité, la mise en place de navettes ne suffit pas...

Au départ, un projet d'aide à la mobilité

Dans le Maine-et-Loire, les arboriculteurs doivent faire appel à près de 18 000 saisonniers pour effectuer la cueillette tous les ans entre la mi-août et la mi-novembre. Pour pallier des difficultés croissantes de recrutement, le Syndicat des producteurs de fruits a décidé de favoriser l'accès au travail saisonnier pour les publics en difficulté en milieu urbain, qui manquaient souvent de moyens de transport. C'est ainsi qu'est née en 1999 l'**opération « Mobilité cueillette »**, en partenariat avec la direction du travail, le Conseil Général, l'ANPE, la DDASS* et la Mutualité Sociale Agricole (MSA), grâce au Fond Social Européen. L'opération comprend deux volets :

➤ pour la cueillette des pommes et des poires, **un système de transport collectif** est organisé sur l'ensemble du département, par car, par train, ou par co-voiturage en voitures de location ; ces transports sont gratuits pour les personnes repérées par l'ANPE (demandeurs d'emploi de longue durée ou les bénéficiaires du RMI...);

➤ d'autre part, les saisonniers qui bénéficient de l'opération sont accompagnés dans leurs démarches avant, pendant et après la saison par **six animateurs chargés d'insertion** de la MSA.

En 2005, l'opération s'est déployée sur 22 vergers, pour 226 postes de saisonniers. 40% des personnes concernées ont trouvé une solution d'emploi ou de formation à l'issue de leur saison.

*Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

Une crèche pas tout à fait comme les autres

En 2001, le dispositif s'est enrichi pour permettre l'accès aux emplois saisonniers à des personnes retenues chez elles par des difficultés de garde pour leurs enfants. Sollicitée à ce sujet, l'Association Petite Enfance (APE), qui gère plusieurs lieux d'accueil à Angers, a créé la crèche POM (pour « Partenariat de l'Opération Mobilité » ou « Portes Ouvertes sur le Monde »).

Cette crèche accueille une quinzaine d'enfants dans des locaux mis à disposition par la Ville, avec **des horaires adaptés** au rythme de la saison (tôt le matin et tard le soir). L'une des particularités de ce service est aussi de prendre en charge les enfants sur le lieu de départ des parents (gare SNCF, gare routière...), le transport vers la crèche étant assuré par les bénévoles de l'association Proxim'Services dans un minibus de la ville d'Angers. L'accueil à la crèche est complété par une garde au domicile des parents et un accompagnement à l'école pour les enfants plus âgés, assuré par l'association Proxim'Services.

L'opération est financée par le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales, la MSA, et les villes d'Angers et de Saumur. Une équipe est recrutée spécialement pour s'occuper des enfants le temps de la saison et leur assurer une sécurité affective pendant la séparation, en les introduisant parfois à un mode de vie nouveau...

A Noter !

La saison, les enfants... et l'école !

Votée en février 2005, la loi relative au développement des territoires ruraux permet aux salariés saisonniers de faire inscrire leurs enfants dans une école de la commune de leur lieu de résidence temporaire ou de travail.

Source : art. L.131-5 du code de l'éducation



MSA au 02 41 31 75 61, APE au 02 41 72 00 10

Travail en saison : le dialogue est ouvert

La saison rime avec précarité pour les uns, difficultés de recrutements pour les autres. Peu à peu, des espaces de dialogue s'ouvrent...

Une table-ronde dans les Hautes-Alpes

Le 21 avril 2006, une centaine de saisonniers des Hautes-Alpes s'étaient rassemblés devant les locaux de l'Assédic, à Gap, pour protester contre la réduction des droits aux allocations de chômage, mais surtout pour revendiquer de meilleures conditions de vie et de travail (logement, salaires, crèches, reconnaissance professionnelle...)

Ils étaient plus de 150 à manifester le 4 mai, occupant un rond-point et rencontrant deux conseillers généraux pour témoigner de leurs conditions de vie. Une délégation reçue le 11 mai par la préfecture a obtenu l'organisation d'une table-ronde sur ces questions, prévue le 21 juin en préfecture.

De nombreux acteurs seront invités à réfléchir à des solutions au niveau départemental, qu'il s'agisse des élus et des partenaires sociaux ou des services de l'Etat et des caisses de protection sociale.

 ud5@cgt.fr

Les chartes pour l'emploi saisonnier se suivent sans se ressembler. Incitative plutôt que normative, la charte signée en Poitou-Charentes ouvre le dialogue...

Une charte en Poitou-Charentes

La charte a été rédigée et discutée dans le cadre du CISTE (Carrefour de l'Innovation Sociale, du Travail et de l'Emploi), une association paritaire financée par l'Etat et le Conseil Régional.

Signée officiellement le 12 mai 2006 par tous les partenaires sociaux (hormis le Medef), elle les engage à :

- identifier les besoins et les difficultés des employeurs et des salariés saisonniers ;
- promouvoir de meilleures conditions de travail pour les salariés saisonniers (respect de la législation en vigueur, accueil de qualité...);
- promouvoir de meilleures conditions de vie pour les saisonniers (recherche de solutions de logement, de transport...)

Il s'agit donc d'une première étape, celle de la mobilisation et de la sensibilisation, avant d'envisager des mesures plus concrètes.

 www.ciste.asso.fr

Une aide à la mobilité

En avril 2006, la Communauté Intercommunale de la Réunion Est (Cirest) et le Comité National d'Accueil et d'Actions pour les Réunionnais en Mobilité (Cnarm) ont signé un accord qui facilitera le départ de jeunes réunionnais désirant travailler à Lourdes (65) durant l'été.

Le contact établi avec un hôtelier originaire de la Réunion a grandement

facilité les démarches, puisque celui-ci s'engage à loger une dizaine de saisonniers issus de l'une des communes de la Cirest, contre une aide à l'hébergement de 400 euros par mois, prise en charge par la Cirest et le Cnarm.

L'objectif de l'opération est d'aider les candidats réunionnais à franchir le pas de la mobilité.

Une aide à l'installation

Le projet APPETI (Accompagnement à la création d'activités de Porteurs de Projets Et Territoires Innovants) s'inscrit dans le cadre du programme européen Equal.

Plusieurs constats sont à l'origine du projet en Rhône-Alpes :

- dans les territoires ruraux et péri-urbains, le tissu économique s'amenuise alors que la population augmente, avec l'arrivée de nouveaux habitants travaillant en ville et/ou souhaitant développer une activité à la campagne ;

 www.appeti.org

Agenda

Juin

- du jeudi 8 au samedi 10 à Royan (17) : **Rencontre nationale des élus de communes touristiques**
- du mercredi 28 au vendredi 30 à Clermont-Ferrand (63) : **Territoires durables, territoires ouverts : l'accueil de nouvelles populations à la campagne**
- jeudi 29 à Grenoble (38) : **Réussir la dialogue social**

Septembre

- du mardi 12 au jeudi 14 à La Bourboule (63) : **Tourisme en campagne : quelles perspectives pour 2020 ?**

Octobre

- jeudi 5 à Albertville (73) : **Forum interrégional alpin sur la pluriactivité et le travail saisonnier**

Zoom sur :

Les recrutements pour l'été

Saisie au début de l'été 2005, la Halde (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) a noté que **la priorité donnée aux enfants du personnel porte atteinte au principe de l'égalité des chances.**

En effet, ce système de recrutement « fonctionne au détriment des élèves et étudiants qui ne disposent pas de relations suffisantes et diversifiées ».

Suite aux recommandations de la Halde, une circulaire du Ministre de l'Intérieur datée du 9 janvier 2006 invite les services de l'Etat « à mettre en place des procédures objectives d'appel à candidature », donnant une certaine publicité à ces démarches « de telle manière que les recrutements effectués traduisent une réelle diversification sociale ».

Le premier rapport annuel de la Haute Autorité est consultable sur www.halde.fr

La diversification agricole

Les exploitants qui souhaitent diversifier leur activité ou les porteurs de projets innovants se heurtent à une complexité administrative déroutante, voire décourageante.

A défaut de simplifier le droit, un colloque organisé le 13 mai 2005 a pointé ses zones d'ombre. Les actes du colloque, organisé par le Centre d'Economie Rurale de l'Ariège, l'Université de Sciences Sociales Toulouse 1 et la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, paraîtront bientôt aux éditions de L'Harmattan.

Il y est question de la protection sociale des pluriactifs et des règles d'imposition des exploitations agraires, mais aussi des règles d'urbanisme qui s'appliquent ou de la possible requalification d'une activité en activité commerciale.

Un tableau résume les incidences juridiques, fiscales et sociales de chaque activité de diversification.

Vos questions



J'ai entendu dire qu'on pourrait bientôt recruter directement des saisonniers à l'étranger. Est-ce vrai ?

Oui et non : depuis le 1^{er} mai, la procédure d'autorisation de travail est simplifiée pour les ressortissants de 8 pays entrés dans l'Union Européenne en 2004 : Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie.

Le ministère de l'emploi a fixé **61 métiers pour lesquels les restrictions d'entrée en France sont levées**, dans 7 secteurs d'activité (bâtiment, hôtellerie-restauration, agriculture, mécanique, commerce, industrie et propreté). Ces métiers représentent chaque année près de 700 000 offres d'emploi, or un tiers des offres restent non pourvues, faute de candidats. La pénurie de main-d'œuvre concerne de nombreux postes saisonniers.

Pour les ressortissants des 8 pays concernés, **l'autorisation de travail délivrée par la direction du travail reste la règle** mais l'employeur n'a plus besoin de faire au préalable la publicité de son offre sur le marché national de l'emploi. Les directions départementales du travail ne pourront plus opposer la situation de l'emploi locale à une demande d'autorisation de travail.

Un texte officiel devrait prochainement préciser les conditions de mise en œuvre de la procédure d'autorisation du travail simplifiée.

Les Pluriactualités ! - Directeur de Publication : Jean-Marc Cross - 97 A avenue de Genève, 74000 ANNECY.

Rédaction : Miryam Blanchon, Christian Gilquin, Adeline Parenty

Imprimé par SEA 74 / PERIPL, 97 A avenue de Genève, 74000 ANNECY – Tél. : 04 50 67 57 05 – messages@peripl.org

ISSN : 1634-8079 - Diffusion moyenne : 1 400 exemplaires - Périodicité mensuelle

Première publication : janvier 2002 - Dépôt Légal : à parution - Marque déposée